

((SACHET))

14-JUI-2003

Bovaid®

BOUCLE D'OREILLE

USAGE AGRICOLE
INSECTICIDE

Pour réprimer la mouche des cornes et réduire les populations de mouches faciales chez les bovins et les vaches laitières.

LE MOYEN ÉPROUVÉ D'AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU BÉTAIL.

GARANTIE:

FENVALERATE 8 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 17867
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE LE SACHET ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET:
10,5 g par boucle

25 boucles par boîte (tiges d'assemblage comprises)



Vétoquinol

2000 Chemin Georges, Lavaltrie, Québec J0K 1H0

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou la bouche. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit et se laver soigneusement les mains une fois la pose terminée. Ranger les boucles non utilisées dans le contenant d'origine, à l'abri de la chaleur.

PREMIERS SOINS : En cas d'irritation de la peau, laver aussitôt la peau atteinte à l'eau et au savon. En cas d'irritation des yeux, rincer à grande eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation LPA au moment de se rendre pour obtenir de l'aide médicale.

®Bovaid est une marque déposée de Vétquinol N.-A. Inc.

((BOÎTE))

14-JUI-2003

Bovaid®

BOUCLE D'OREILLE

USAGE AGRICOLE
INSECTICIDE

Pour réprimer la mouche des cornes et réduire les populations de mouches faciales chez les bovins et les vaches laitières.

LE MOYEN ÉPROUVÉ D'AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU BÉTAIL.

GARANTIE:

FENVALERATE 8 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 17867
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE LA BOÎTE ET LE SACHET AVANT L'EMPLOI
Conserver la boîte jusqu'à ce que toutes les boucles soient utilisées.

CONTENU NET:
10,5 g par boucle

25 boucles par boîte (tiges d'assemblage comprises)



Vétoquinol

2000 Chemin Georges, Lavaltrie, Québec J0K 1H0

CONSERVER LA BOÎTE AFIN DE POUVOIR CONSULTER LE MODE D'EMPLOI ET
LES DIRECTIVES D'ÉLIMINATION.

Utilisée selon le mode d'emploi, la boucle d'oreille Bovaid protège la saison entière contre la mouche des cornes et réduit les populations de mouches faciales. Une augmentation considérable des gains de poids et de la quantité de lait produite peut être obtenue avec Bovaid. Une répression adéquate des mouches faciales peut donner lieu à une diminution des cas de conjonctivite.

GESTION DE LA RÉSISTANCE : L'efficacité des boucles d'oreille Bovaid sur les populations de mouches des cornes résistantes aux pyréthroides peut diminuer après une courte période d'emploi. Ce produit doit être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance. Pour connaître les renseignements les plus à jour sur les populations de mouches des cornes ainsi que les stratégies de lutte mises en place dans votre région, consultez les autorités provinciales de votre localité ou votre représentant Vétérinaire.

MODE D'EMPLOI :

- a) Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant la pose des boucles.
- b) Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, mettre la boucle d'oreille en place tôt au printemps, avant l'arrivée des mouches. Si la pose des boucles est retardée jusqu'à ce que les populations de mouches aient eu le temps de se constituer, la répression peut être moins efficace.
- c) Toutes les bêtes du troupeau doivent être protégées pour que la répression des mouches soit efficace.
- d) Nombre de boucles à utiliser par animal : Mouche des cornes : 1 boucle
Mouche faciale : 2 boucles
- e) Enlever les boucles à la fin de la saison et avant l'abattage.
- f) Tremper les pinces et les tiges d'assemblage dans une solution désinfectante avant la pose de chaque boucle.

MISE EN PLACE : La boucle d'oreille Bovaid se fixe facilement au moyen du SYSTÈME D'ATTACHE ALLFLEX^{MC}. Réunir les différentes pièces de la pince et fixer la boucle sur la partie plate et rigide du centre de l'oreille, entre les replis de peau. S'assurer que la tige de la partie mâle ne transperce pas un repli de peau ou un vaisseau sanguin.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou la bouche. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit et se laver soigneusement les mains une fois la pose terminée. Ranger les boucles non utilisées dans le contenant d'origine, à l'abri de la chaleur.

PREMIERS SOINS : En cas d'irritation de la peau, laver aussitôt la peau atteinte à l'eau et au savon. En cas d'irritation des yeux, rincer à grande eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation LPA au moment de se rendre pour obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le traitement de l'intoxication par ce produit doit d'abord être symptomatique et viser à reconforter la personne incommodée.

ÉLIMINATION: L'insecticide contenu dans la boucle d'oreille Bovaid est hautement toxique pour les poissons. Éliminer les sachets et les boucles d'oreille utilisées conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Ne pas jeter de boucles d'oreille utilisées près d'un point d'eau. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

®Bovaid est une marque déposée de Vétquinol N.-A. Inc.

^{MC} Système d'attache Allflex est une marque de commerce d'Allflex International Ltd.,
Nouvelle-Zélande

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.